



Gorges du Tarn Causses

Compte rendu de la séance du conseil municipal

en date du mardi 17 janvier 2023

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Patrick BOSC, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur André BOIRAL, Madame Anne-Marie GRAVIL-ROUSSON, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Claude BEAU, Madame Nadine MARQUES-ANTUNES, Madame Thérèse KOZLOWSKI-MARESCAUX, Monsieur Philippe MICHELET

Représentés : Madame Sophie COSSIN par Madame Nadine MARQUES-ANTUNES, Madame Line GASSIN par Madame Jaclyn MALAVAL

Excusés : Madame Brigitte PEDULLA

Absents : Monsieur Jean-Claude PAULET, Monsieur Ivano PRUDETTO

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MALHOMME

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation des tarifs communaux 2023
- 2) Décision modificative n°1 – Budget annexe du village vacances de Blajoux
- 3) Convention avec le SDEE pour l'accompagnement au déploiement de panneaux photovoltaïques sur la mairie de Quézac
- 4) Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2020/2021
- 5) Approbation d'un contrat avec le groupe La Poste pour l'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies
- 6) Approbation d'un contrat avec GEOPTIS pour la réalisation d'un diagnostic de voirie et d'un plan pluriannuel d'investissement
- 7) Approbation d'un contrat avec GEOPTIS pour l'actualisation du tableau de classement des voies communales
- 8) Attribution d'une indemnité de gardiennage pour l'église de Quézac
- 9) Installation d'un panneau d'information lumineux à Sainte Enimie

En début de séance, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance et autorise le Maire à ajouter le pont suivant à l'ordre du jour :

- 10) Tarif de location du village de gîtes de Blajoux pour l'année 2023

Présentation de l'AFA des côteaux des gorges du Tarn

Le Maire accueille les représentants de l'AFA des côteaux des gorges du Tarn pour une présentation de l'association et de ses objectifs. Sont présents Monsieur Jean-Claude GRAU, Président, Madame Brigitte DONNADIEU, Secrétaire, Madame Elisabeth BOYÉ, viticultrice et Madame Nathalie GOURABIAN, technicienne au COPAGE.

Monsieur Jean-Claude GRAU informe le conseil municipal de la réactivation de l'AFA qui a débuté au mois de juin 2022 par l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire.

L'AFA n'a pas vocation à développer uniquement de la vigne mais aussi la culture de fruitiers et d'arbres. Il s'agit de revitaliser les paysages des gorges du Tarn.

Madame Brigitte DONNADIEU reprend la présentation de la labellisation du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses pour réaffirmer que l'AFA s'inscrit dans cette vision. Elle ajoute que l'accompagnement des collectivités est indispensable au montage des projets.

Madame Elisabeth BOYÉ précise que l'installation d'un nouveau viticulteur apportera du dynamisme et ne représentera pas de concurrence particulière car aucun projet d'extension n'est prévu. Les gorges du Tarn constituent un superbe terroir pour les vignes mais aussi pour des cerisiers, amandiers... Les cultures permettent d'entretenir le patrimoine vernaculaire comme les cabanes de vigne et les murs. Sans l'appui des collectivités, le développement de projets individuels est impossible.

Monsieur Patrick BOSCH s'interroge sur les effets du changement climatique. Madame Elisabeth BOYÉ répond que la vigne fait preuve d'une bonne résilience face à la sécheresse avec un meilleur équilibre des vins. Des vignes pourraient éventuellement être plantées sur les versants nord dans les années futures.

Monsieur Jean-Claude GRAU rappelle que sur le seul village d'Ispagnac, 100 Ha de vignes étaient présents dans les années 1900. Le potentiel est très important.

Un échange s'installe sur le fonctionnement de l'AFA, les baux vont être révisés, les propriétaires conservent la propriété de leur parcelle. Madame Nathalie GOURABIAN informe que l'AFA est un outil pour mobiliser des terrains et créer des unités foncières dans des secteurs très morcelés. Elle fait une présentation du foncier qui pourrait être éventuellement utilisé dans le cadre d'une future installation.

A la suite d'une question de Monsieur Didier VERNHET, Monsieur Jean-Claude GRAU précise que la demande de financement auprès de la commune n'est pas une aide à l'installation d'un nouvel exploitant mais uniquement une participation à la relance de l'AFA.

Monsieur André BOIRAL fait remarquer que si des dysfonctionnements ont pu exister, il faut les régler. Il demande également si des vignes pourraient être plantées sur le causse. Madame Elisabeth BOYÉ répond qu'avec une bonne exposition, cela est possible, le porte-greffe ne survit pas à une température de -20 °c. Il suffit de 5 Ha pour créer une exploitation et les demandes sont nombreuses.

Suite à cette présentation et ces échanges, le Maire remercie les participants pour cette rencontre.

1) Approbation des tarifs communaux 2023

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2023 comme suit :

Tarifs location salles communales :

Location de la salle des fêtes de Ste Enimie, Quézac et Blajoux :

Horaires de location	Pour les résidents de la commune	Pour les non-résidents
Journée de 24h00 en semaine	100 €	160 €
	200 € avec cuisine (Ste Enimie)	250 € avec cuisine (Ste Enimie)

Week-end du vendredi 16h00 au lundi 9h00	200 €	300 €
	300 € avec cuisine (Ste Enimie)	350 € avec cuisine (Ste Enimie)
Caution	1 000 €	1 000 €
	1 500 € avec cuisine (Ste Enimie)	1 500 € avec cuisine (Ste Enimie)
Caution ménage	150 €	150 €

Location de la salle des fêtes de Montbrun, Prades et Champerboux :

Horaires de location	Pour les résidents de la commune	Pour les non-résidents
Journée de 24h00 en semaine	80.00 €	105.00 €
Week-end du vendredi 16h00 au lundi 9h00	130 €	170 €
Caution	500 €	500 €
Caution ménage	150 €	150 €

Tarifs des cimetières

Concessions cinquantenaire

Columbarium : **500 € la case**

Concession cimetière : **40 € le m²**

Gîtes communaux Saint Vincent

Gîtes 4 personnes :

Mai, juin, septembre et octobre : **270 €/semaine**

Juillet, août : **370 €/semaine**

Week-end Mai : **170 €/3 nuits**

200 €/4 nuits

Gîtes 5/6 personnes :

Mai, juin, septembre et octobre : **290 €/semaine**

Juillet, août : **400 €/semaine**

Week-end Mai : **180 €/3 nuits**

210 €/4 nuits

Caution : 300 €

Arrhes : 25 % du prix du séjour

Autres tarifs

Location matériel :

Table	3.50 €
Chaise	0.50 €
Forfait transport	40 € sur le territoire de la commune et 1 € par Km supplémentaire
Cautiion	160.00 €
Barnums (Forfait montage/démontage compris)	255 €
Cautiion barnum	1 000 €
Parquet (Forfait montage/démontage compris)	255 €

Location tracteur aux autres communes :

40 €/heure

Sainte Enimie :

Marchés nocturnes : 3,50 € le mètre linéaire

Occupation du domaine communal : 30 € le m² avec 50 % de réduction pour les commerces ouverts à l'année. Recouvrement d'office si non-retour de la convention au 31 mai et occupation du domaine public.

Montbrun :

Irrigation : 15 € location vanne

3 € l'are pour la consommation d'eau

Marchés estivaux : 25 € la saison

2) Décision modificative n°1 – Budget annexe du village vacances de Blajoux

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	5 197.00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	-5 197.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3) Convention avec le SDEE pour l'accompagnement au déploiement de panneaux photovoltaïques sur la mairie de Quézac

Monsieur le Maire rappelle qu'au regard des tensions intervenues sur les marchés de l'énergie depuis fin 2021 et de l'intérêt de relocaliser une partie de la production d'électricité pour tendre vers des territoires plus autonomes, l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables sont aujourd'hui, et plus que jamais, des enjeux majeurs pour les collectivités.

Monsieur le Maire indique également qu'afin de soutenir les communes et communautés de communes lozériennes dans leurs projets de transition énergétique, le SDEE 48 a souhaité renforcer son accompagnement et a initié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner le déploiement de centrales photovoltaïques en toiture ou sur ombrière.

Cet accompagnement concerne exclusivement l'installation de centrales photovoltaïques sur le patrimoine bâti des collectivités lozériennes (écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs et techniques, équipements socio-culturels, autres bâtiments/équipements), dans la limite d'un projet par collectivité.

L'offre d'accompagnement proposée par le SDEE 48 comprend deux phases :

- la première concerne la réalisation d'une étude d'opportunité basée sur une analyse énergétique et économique du projet, permettant ainsi à la collectivité de disposer d'un outil d'aide à la décision pour évaluer l'intérêt et la faisabilité de l'opération envisagée ;
- la seconde, facultative, correspond à un accompagnement à la réalisation du projet (aide à la contractualisation avec un maître d'œuvre, relecture du dossier de consultation des entreprises, montage des dossiers de demande de financement, suivi d'opération, bilan de production à N+1).

Chaque collectivité, au vu des résultats de l'étude d'opportunité qui lui sera transmise, décide seule des suites à donner aux recommandations. Il est par ailleurs précisé que l'accompagnement du SDEE 48 correspond à une mission de conseil, d'accompagnement et non de maîtrise d'œuvre. La collectivité garde ainsi la totale maîtrise des travaux et plus généralement des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

Au regard de ce qu'il précède, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'accompagnement du SDEE 48 selon les modalités d'intervention (administratives, techniques et financières) exposées dans la convention ci-annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'accompagnement du SDEE 48 pour le projet suivant :

- Mairie déléguée de Quézac / Salle polyvalente 23530390738023

APPROUVE les conditions techniques, administratives et financières de la convention ci-annexée, relative à l'accompagnement de ce projet par le SDEE 48 ;

AUTORISE son Maire à signer la convention susvisée, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

4) Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2020/2021

Le Maire expose que la Région Occitanie a fixé la participation financière des communes au transport scolaire à 20 % du coût moyen par élève.

Pour l'année scolaire 2020/2021, la participation par élève est de 471 € par an.

Pour la commune, la participation s'élève à 8 949 € compte tenu des 19 élèves bénéficiant du transport scolaire.

Dénomination du circuit	Nombre d'élèves	Montant participation
CHAMPERBOUX – SAINTE ENIMIE	5	2 355,00 €
QUEZAC - ISPAGNAC	3	1 413,00 €
MATIVET – FLORAC	5	2 355,00 €
PRADES – SAINTE ENIMIE	2	942,00 €
NISSOULOGRES – SAINTE ENIMIE	4	1 884,00 €
TOTAL		8 949, 00 €

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de cette participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de la participation financière au transport scolaire pour l'année 2020-2021 s'élevant à 8 949,00 €.

5) Approbation d'un contrat avec le groupe La Poste pour l'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies

Le Maire fait part au conseil municipal d'une rencontre avec le groupe La Poste sur un certain nombre de sujet et notamment la dénomination et la numérotation des voies.

La mission proposée par La Poste est composée des missions suivantes :

- **Le cadrage du projet**

Définition de la façon dont les équipes de La Poste et celle de la commune vont collaborer afin de concrétiser le projet d'adressage

Coût : 1 174,37 € HT soit 1 409,24 € TTC

- **L'Audit et conseil**

L'objectif de l'audit est de :

- Réaliser un état des lieux de la qualité de l'adresse de la commune en matière de dénomination et numérotation. Identification des anomalies et proposition de leur traitement : Voies homonymes, non numérotées, partiellement numérotées...

- Analyser et formuler des recommandations d'actions d'améliorations soumises à la décision finale de la Mairie.

Coût : 2 640,00 € HT soit 3 168,00 € TTC

- **Le Projet d'adressage**

- Mise à jour de la base d'adresses (dénomination et numérotation modifiées ou créées) et de la cartographie du territoire via l'outil cartographique ;
- Vérification ciblée par le facteur sur le terrain en cas de doute (ex : vérification qu'il n'y a pas 2 entrées pour un même immeuble).
- Repositionnement et certification de l'ensemble des adresses de la commune.

Coût : 3 623,31 € HT soit 4 347,97 € TTC

- **Fin de prestation**

Remise du PV de fin de prestation

Coût : 391,46€ HT soit 469,75 € TTC

Le coût total de la prestation s'élève à 7 829,14 € HT. L'adressage des rues pourra être réalisée en concertation avec la population.

Une subvention à hauteur de 50 % pourrait être sollicitée auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du groupe La POSTE relative à la prestation d'ingénierie pour la réalisation de l'adressage et de la numérotation des voies de la commune dont le montant s'élève à 7 829,14 € HT soit 9 394,97 €

DECIDE de solliciter une participation financière auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du Programme des Petites Villes de Demain à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation.

6) Approbation d'un contrat avec GEOPTIS pour la réalisation d'un diagnostic de voirie et d'un plan pluriannuel d'investissement

Le Maire informe le conseil municipal d'une prestation proposée par la filiale du groupe La Poste, GEOPTIS, concernant la réalisation d'un diagnostic routier et d'un plan pluri-annuel d'investissement basé sur le budget communal moyen consacré à la voirie.

Le détail de la prestation est la suivante :

- **ETAPE 1** : Création, numérisation du référentiel de voirie. Caractérisation du référentiel (Types de routes, découpage des tronçons, calcul d'itinéraire)
- **ETAPE 2** : Enregistrement de l'état de la voirie. Pendant sa tournée, le facteur filme les routes via une caméra positionnée sur le toit de son véhicule ;
- **ETAPE 3** : Vidéocodage et qualification des données par une cellule spécialisée ;
- **ETAPE 4** : Cartographie complète avec un état des lieux précis de la voirie ;
- **ETAPE 5** : Restitution des données et préconisations pour l'entretien préventif de la voirie

DETAIL DE LA PRESTATION	UNITE	QTE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL (HT)
<i>Réunion de lancement et création du référentiel de voirie</i>	FORFAIT			1 000,00 €
<i>Audit voirie formule préconisation de travaux Audit avec relevé de dégradations, notation du réseau et préconisation de travaux</i>	KM	98	85,00 €	8 330,00 €
<i>Réunion de restitution, remise du rapport de synthèse, plateforme en ligne</i>	FORFAIT			800,00 €
COUT TOTAL DU PROJET HT				10 130,00 €
TVA 20%				2 026,00 €
COUT TOTAL DU PROJET TTC				12 156,00 €

Mise à jour de la base de données (option) :

Mise à jour de la base de données via L²R BASE (outil GEOPTIS) en fonction d'un tableau Excel faisant apparaître la liste des travaux effectués par tronçons, le type de tâches d'entretien, leur composition et leur prix de marché, adressé par la commune une fois par an.

La mise à jour est facturée 1 500€ HT.

Préconisation de travaux personnalisée, sur-mesure (option) :

La préconisation de travaux personnalisée de la base de données via L²R BASE est réalisée par GEOPTIS, avec la collaboration de la commune, en fonction d'un tableau Excel, faisant apparaître la liste des techniques de travaux effectuées en fonction des dégradations, accompagnée des prix unitaires du marché à bons de commandes. Ce document doit être adressé en amont ou en cours d'AUDIT afin d'actualiser la base de données lors de sa restitution finale.

Cette prestation sur-mesure est facturée 1 800€ HT.

Options possibles :

DETAIL DE LA PRESTATION	UNITE	QTE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL (HT)
<i>Option géoréférencement de la signalisation horizontale Géolocalisation et qualification de l'état de la signalisation horizontale de sécurité comprenant : stop, passage piéton, cédez-le passage, dents de requin</i>	KM	98	30,00 €	2 940,00 €

Option géoréférencement de la signalisation verticale <i>Géolocalisation et qualification de l'état de la signalisation verticale de police, directionnelle et d'informations locales</i>	KM	98	30,00 €	2 940,00 €
Option relevé des trottoirs (Droit/Gauche) <i>Relevé de l'état des trottoirs visibles au moment du passage du véhicule (Bon / Moyen / Mauvais)</i>	KM	98	30,00 €	2 940,00 €
Option géoréférencement du mobilier urbain <i>Géolocalisation et qualification de l'état du mobilier urbain comprenant : abri bus, poubelles, bancs publics, potelets, barrières, bordures de sécurité, feux tricolores.</i>	KM	98	30,00 €	2 940,00 €

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette proposition ainsi que les éventuelles options.

Une subvention à hauteur de 50 % pourrait être sollicitée auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de GEOPTIS relative à la prestation d'ingénierie pour la réalisation d'un diagnostic de voirie et d'un plan pluriannuel d'investissement dont le montant s'élève à 10 130,00 € HT soit 12 156,00 € TTC, sous réserve de l'obtention du financement auprès de la Banque des Territoires.

DECIDE de solliciter une participation financière auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du Programme des Petites Villes de Demain à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation.

7) Approbation d'un contrat avec GEOPTIS pour l'actualisation du tableau de classement des voies communales

Le Maire informe le conseil municipal d'une prestation proposée par la filiale du groupe La Poste, GEOPTIS, concernant l'actualisation du tableau de classement des voies afin d'obtenir un recensement complet.

Le Maire ajoute que le nombre de kilomètres de voirie revêtue actuellement déclaré à la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement est de 98,556 kms.

Le détail de la prestation est la suivante :

- **ETAPE 1** : Récupération du shape Route et du shape cadastre de votre commune, voire du TCV existant.
- **ETAPE 2** : Traitement du Shape Route sur QGIS et Excel
- **ETAPE 3** : Restitution des résultats

A l'issue de cette prestation, plusieurs informations seront renseignées afin que chaque tronçon de route possède une information :

- TRONÇON : Identifiant unique pour chaque tronçon de route
- ROUTE : Nom de la voie
- CATEGORISATION : Type de voie (Autoroute, Nationale, Départementale, Voie communale, Chemin rural, Voie privée, ou Chemin d'exploitation),
- DOMANIALITE : Appartenance de la route (Public, Privé, ou Mixte)
- REVÊTEMENT : Type de revêtement de la chaussée (Revêtue ou Non revêtue)
- IMPORTANCE : Importance de la voie (De 1 très importante à 5 moins importante).

Le coût de la prestation est ci-dessous présenté :

DETAIL DE LA PRESTATION	NOMBRE DE VOIES	COUT TOTAL (HT)
<p>TRAVAUX PREPARATOIRE</p> <p>Une réunion de cadrage</p> <p>Recensement des documents nécessaire (Majic 3 en SHP à fournir par la commune)</p> <p>Collecte des fichiers existants</p> <p>Réunion de validation du modèle TCV avec la collectivité</p>	FORFAIT	7 800,00 €
<p>TRAITEMENT DE LA DONNEE</p> <p>Étude de la domanialité de chaque voie</p> <p>Création du tableau de classement des voies</p> <p>Création d'une cartographie web afin de visualiser les voies et les éléments associés</p>		

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le devis de GEOPTIS pour actualiser le tableau de classement de voirie.

Une subvention à hauteur de 50 % pourrait être sollicitée auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de GEOPTIS relative à la prestation d'ingénierie pour réaliser l'actualisation du tableau de classement des voies communales dont le montant s'élève à 7 800,00 € HT soit 9 360,00 € TTC, sous réserve de l'obtention de la subvention auprès de la Banque des Territoires.

DECIDE de solliciter une participation financière auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du Programme des Petites Villes de Demain à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation.

8) Attribution d'une indemnité de gardiennage pour l'église de Quézac

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible pour la commune de rémunérer un particulier pour le gardiennage des églises. Ces particuliers ont alors le statut de collaborateur du service public. Il n'y a alors pas de limite d'âge ni de création de poste.

La fonction de gardien de l'église communale n'entraîne pas, pour son titulaire, de responsabilité particulière. C'est la commune propriétaire, considérée comme ayant la garde de l'édifice culturel, qui sera responsable de la conservation du bâtiment et de son mobilier.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé par circulaire, le montant s'élève à 479,86 € pour l'année 2022.

Le Maire propose d'attribuer l'indemnité de gardiennage de l'église de Quézac à Madame Lorraine MENG selon le plafond indemnitaire établi annuellement par circulaire du ministère de l'intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église de Quézac à Madame Lorraine MENG selon le plafond indemnitaire établi annuellement par circulaire du ministère de l'intérieur.

9) Installation d'un panneau d'information lumineux à Sainte Enimie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer un panneau lumineux dans le bourg de Sainte Enimie pour diffuser les informations et animations communales.

Ce dispositif permettrait de communiquer de manière efficace auprès de la population locale et des visiteurs.

Le coût de l'acquisition du panneau lumineux s'élève à 11 814,00 € HT ou en location longue durée à 293,00 €/HT/mois (maintenance inclus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

APPROUVE le principe de l'installation d'un panneau lumineux à Sainte Enimie

MANDATE Monsieur le Maire pour demander l'autorisation de l'installation de cet équipement auprès des services compétents

MANDATE Monsieur le Maire afin d'obtenir le coût de la maintenance après l'expiration du délai de garantie légale

DECIDE de reporter la décision d'acquisition d'un panneau lumineux lorsque les autorisations administratives seront obtenues et le coût de la maintenance connu.

10) Tarif de location du village de gîtes de Blajoux pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de location du village de gîtes pour l'année 2023 selon la grille ci-annexée.

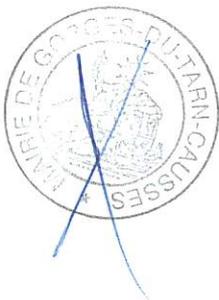
SUPPRIME les tarifs des gîtes pour deux personnes.

Questions diverses :

- Madame Nadine MARQUES fait part au conseil municipal de la prestation proposée par l'hôpital de Marvejols et la Poste pour le portage du repas à domicile des personnes vulnérables. Le facteur sera en charge du portage du repas, il s'assurera que le bénéficiaire va bien et vérifiera l'intérieur du frigo.
- Monsieur Patrick BOSCH s'interroge sur la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public. Le SDEE a reçu l'arrêté municipal et doit intervenir pour modifier les horaires d'extinction.
- Monsieur Christian MALHOMME souhaite faire un point sur la distribution des colis aux personnes âgées. Madame Anny MIAZGOWSKI indique qu'il a été décidé en bureau de distribuer des colis aux personnes en maison de retraite. Madame Jaclyn MALAVAL et Madame Nadine MARQUES ajoutent qu'il faudrait également offrir des colis aux personnes lourdement handicapées.
- Monsieur Jean-Luc MICHEL informe le conseil municipal que des héritiers se sont fait connaître à Montbrun dans le cadre de la récupération des biens sans maître. Le Maire répond que les héritiers devront fournir les documents attestant de cette propriété. Il sera plus difficile pour eux de terminer la succession que de racheter le bien à la commune. Néanmoins la commune peut éventuellement abandonner la procédure pour éviter un contentieux long et coûteux.
- Madame Nadine MARQUES informe que la médiathèque ne dispose plus que de 3 bénévoles pour fonctionner. Le Maire signale qu'il a évoqué le sujet avec plusieurs personnes pour prévoir des interventions comme une après-midi jeux de société ou jeux vidéo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

**Le Maire,
Alain CHMIEL**



Le Secrétaire de séance